Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 035-213501513-20260729-2026_056-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

N° 2026-056

MAIRIE DE LIEURON
35550
Tél. 02.99.34.08.11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation :
24 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame PRÉVERT Rose Line, Maire.

Nbre de Conseillers : 15
Présents : 14
Représentés : 15
Votants : 15

Présents : MM. BARIOU Nathalie, BESNARD Maxime, BOHUON Nicolas, BRIAND Thierry, CALOT Patrice, DAVID Isabelle, FONTAINE Véronique, LANGLOIS Claudio, MOISON Daniel, MONVOISIN Michèle, MOUICHE Marylène, PRÉVERT Rose-Line, ROPERT Céline, VIGNON Émilie ;
Absents excusés : M. VETIER Fabrice, (pouvoir à Mme BARIOU Nathalie)
Absents :
Secrétaire de séance : Mme DAVID Isabelle ;

Objet : DIA 035 151 26 F0005

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants, L.213-1 et suivants, L.300-1 ;
Considérant que la parcelle faisant l'objet de la déclaration d'intention d'aliéner est classée en zone Ue au PLU avec un droit de préemption de la commune ;

Madame le Maire soumet au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner 035 151 26 F0005 présentée par Maître Victoria JANICOT-CHAMPAGNAT, notaire à Bruz concernant la propriété située rue de la Croix Bouëxic, soumise au Droit de Préemption Urbain. La propriété comprend les parcelles AB 53, AB 54, et AB 55, d'une surface totale de 1 220 m².

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de renoncer au droit de préemption dont dispose la commune ;
- **AUTORISE** Madame Le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Rose Line PREVERT